

FINANCEMENTS OPCAİM (entreprises de 10 à 250 salariés)

Décisions du Conseil d'Administration de l'OPCAİM en vigueur pour 2012 (CA du 24/01/12)

PLAN DE FORMATION

	FRAIS PEDAGOGIQUES *	SALAIRES ET CHARGES	TRANSPORT	HEBERGEMENT	REPAS
PLAN DE FORMATION + 10 (CDD / CDI)	100% du coût réel dans la limite des fonds disponibles	100% (sur le temps de travail)	100%	100% maxi 64 € par nuitée	100% maxi 18 € par repas
PERIODE DE PROFESSIONNALISATION **	entreprises -50 salariés : pas de durée minimum	néant	néant	néant	néant
	entreprises -250 salariés : durée minimum du parcours 35 H				
	70% des coûts horaires dans la limite de : ⌚ 30 €/H pour les formations industrielles ⌚ 22 €/H pour les formations non industrielles				
	évaluation préformative (forfait de 200 ou 400 € selon la durée) certification CQPM (forfait de 457 €)				
DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	70% des coûts horaires dans la limite de : ⌚ 30 €/H pour les formations industrielles ⌚ 22 €/H pour les formations non industrielles	50% de l'allocation de formation	néant	néant	néant

* dans la limite des fonds disponible ADEFIM

** pas de durée minimum pour :

- actions de bilan de compétences
- actions de VAE
- parcours de formation suivi par des salariés âgés d'au moins 45 ans.

BILAN DE COMPETENCES	62 €/H dans la limite de 24H/salarié	nous consulter	Imputable sur le plan de formation
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	62 €/H dans la limite de 24H/salarié	nous consulter	Imputable sur le plan de formation

Ces deux actions sont réalisables dans le cadre du plan de formation, de la période de professionnalisation et du DIF.